



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

Version: 2 Décembre 2013

Disponible sur le site web:
www.usaidgems.org/fumigationPEA.htm

Pour tout complément d'information, contacter l'Agent
environnemental du bureau du DCHA :
eclesceri@usaid.gov

Fiche d'information

FUMIGATION À LA PHOSPHINE : EXIGENCES EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ POUR LES PROJETS USAID

FUMIGATION À LA PHOSPHINE: NÉCESSITÉ ET RISQUES

La fumigation au gaz phosphine est un outil essentiel pour garantir la qualité des denrées alimentaires Titre II et pour minimiser les pertes. Elle est également un processus intrinsèquement dangereux, la phosphine étant mortelle, inflammable et corrosive.

La mauvaise exécution de la fumigation entraîne des risques graves pour les fumigateurs, le personnel de l'entrepôt et les habitants de la zone environnante. Une fumigation mal exécutée et partant inefficace non seulement crée un problème immédiat pour le programme et ses bénéficiaires, mais elle contribue aussi au problème significatif et grandissant de la résistance à la phosphine.

La résistance favorise la détérioration des denrées et augmente les coûts. En exigeant des durées d'exposition plus longues et des concentrations de gaz plus élevées, elle augmente les risques pour la santé et la sécurité. Dans le pire des cas, la résistance peut éventuellement compromettre l'image de la fumigation à la phosphine comme outil efficace.



LA NOUVELLE PEA EN MATIÈRE DE FUMIGATION

Face à ces risques, et afin d'élaborer des lignes

directrices et outils qui aident les programmes Titre II à les contrôler, le Bureau pour la Démocratie, le Règlement des Conflits et l'Aide Humanitaire (DCHA) de l'USAID a entrepris une Evaluation Environnementale Programmatique (PEA) de la Fumigation à la Phosphine des Denrées Alimentaires Titre II selon des procédures environnementales de l'USAID.

La PEA pour la protection des denrées des programmes d'aide alimentaire Titre II grâce à la fumigation à la phosphine (la "PEA Fumigation") définit les exigences en matière de conformité pour tout Partenaire Titre II qui procède à la fumigation à la phosphine.

La période de consultation publique de la PEA est maintenant clôturée et la PEA est en cours de finalisation, un processus qui devrait se terminer en novembre 2013. Les nouvelles exigences réglementaires entreront alors en vigueur.

RÉSUMÉ DES EXIGENCES

PERSUAP. Pour se conformer aux exigences de la PEA, tout programme Titre II qui comprend la fumigation à la phosphine doit élaborer un Rapport d'Evaluation des Pesticides et Plan d'Action d'Utilisation Saine (PERSUAP). Le PERSUAP doit être approuvé par l'USAID. Un modèle détaillé est disponible sur le site indiqué dans l'encadré ci-dessous.

(Un PERSUAP est un amendement à l'Examen Environnemental Initial (IEE) d'un programme Titre II. Il répond aux exigences d'analyse et de sauvegarde stipulées dans le règlement 22 CFR 216.3(b), qui s'applique quand des pesticides sont utilisés dans le cadre d'une activité USAID.)

Le PERSUAP autorise la fumigation à la phosphine à condition que les exigences de sécurité stipulées dans la PEA soient respectées. En résumé, ces exigences sont les suivantes:

- La mise en place de quelques mesures de propreté

La version anglaise de cette fiche d'information a été rédigée par The Cadmus Group, Inc. dans le cadre du Projet d'Appui à la Gestion Environnementale Mondiale (Global Environmental Management Support Project, GEMS), numéro de subvention AID-OAA-M-11-00021. La version anglaise a été examinée par l'Agent environnemental du bureau. Cependant, il ne s'agit pas d'une déclaration de la politique de l'agence, et le contenu de ce document ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'USAID ni du Gouvernement des Etats-Unis.

des lieux comme complément obligatoire à la fumigation afin de contrôler la présence d'insectes nuisibles.

- Elaboration d'un **Plan de Gestion en matière de Fumigation** pour chaque occasion de fumigation, et respect de ses dispositions. Un modèle détaillé est disponible sur le site indiqué dans l'encadré ci-dessous. Voici des dispositions-clés:

Surveillance de l'efficacité. Surveillance des concentrations de gaz phosphine sous les piles de denrées recouvertes de plastique ou de bâches.
Surveillance des risques. Surveillance des concentrations de phosphine ambiantes.
Utilisation par les fumigateurs d' équipement de protection individuelle Y COMPRIS des réservoirs filtrants ou appareils respiratoires autonomes appropriés.
Bâches imperméables au gaz. Toutes les bâches doivent être imperméables, sinon la fumigation est incomplète et favorise la résistance des insectes à la fumigation.

- **Utilisation de demandes de services et de contrats** qui précisent les pratiques plus sûres que les fumigateurs doivent employer. (Des modèles détaillés sont disponibles sur le site indiqué ci-dessous.)

Les partenaires qui utilisent les modèles au lien ci-dessous et qui poursuivent la mise en œuvre et fournissent les rapports selon les procédures qui y sont explicitées seront en conformité. Vous trouverez dans les "Tools Annexes" de la PEA des conseils pour garantir la conformité, ainsi que tous les outils et modèles :

www.usaidgems.org/fumigationpea.htm

QUESTIONS ET REPONSES

Q: La surveillance de l'efficacité et des risques, la zone d'exclusion et l'utilisation de réservoirs filtrants ou appareils respiratoires autonomes sont-elles des exigences formelles?

R: Oui.

Q: Que fait-on si l'équipement de surveillance et les appareils respiratoires ne sont pas disponibles dans le pays?

R: Si nécessaire, les partenaires peuvent procurer de l'équipement de fumigation, y compris l'équipement de surveillance, les appareils respiratoires et les bâches appropriés. Les partenaires devraient parler de cette situation avec leurs Représentants de l'agent chargé de l'accord (agreement officer's representative, AOR).



Q: Peut-on modifier les modèles du PERSUAP et du Plan de Gestion en matière de Fumigation?

R: On peut utiliser le PERSUAP pour demander des modifications au Plan de Gestion en matière de Fumigation, qui fixe la procédure de fumigation exigée. Cependant, toute exception doit être dûment justifiée et sa demande risque de ralentir le processus d'approbation.

Q: Ces exigences rigoureuses en matière de gestion de la fumigation sont-elles vraiment nécessaires?

R: Les exigences fixées par la PEA ne sont pas « l'étalon-or » en matière de fumigation à la phosphine. Elles

constituent plutôt un ensemble de pratiques techniques acceptables de base, nécessaire à la fumigation sûre et efficace. Notez que ces mêmes pratiques sont souvent nécessaires tant pour la sécurité que pour l'efficacité.

Q: Les programmes Titre II existants devront-ils élaborer un PERSUAP en matière de fumigation sur-le-champ et satisfaire immédiatement les exigences de la PEA ?

R: On s'attend à ce que les programmes existants soient en conformité dans un délai raisonnable. On comprend que la conformité entraîne pour les programmes des questions de mise en œuvre, notamment celle du coût, qui ne se résolvent pas du jour au lendemain. Les partenaires peuvent discuter de ces questions avec leurs AOR et l'Agent environnemental du bureau (BEO) du DCHA.



Q: Ces exigences sont-elles permanentes?

R: Les exigences fondamentales—celles d'un plan de gestion qui comporte une surveillance de l'efficacité et des risques pour chaque occasion de fumigation, et celle d'une zone d'exclusion et des appareils respiratoires appropriés—sont très peu susceptibles de changer. Il s'agit d'éléments de base d'une fumigation sûre et efficace.

Toutefois, le DCHA prévoit de modifier, en fonction de l'expérience sur le terrain, ses modèles et outils, ainsi que l'orientation précise pour la mise en œuvre de ces exigences.